



LE TREHOU

An Treoȗ-Leon



L'ECCHO



OCTOBRE 2018 - n° 73

DATES A RETENIR !!!



ELECTIONS

Les inscriptions sur la liste électorale sont à effectuer avant le **31 MARS 2019** en mairie (apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Votre inscription sur la liste électorale de LE TREHOU entraîne automatiquement la radiation de votre ancien lieu de résidence.

Le dératiseur sera présent sur la commune :

Le 10 octobre prochain

Si vous souhaitez un passage chez vous, s'inscrire en mairie : **0298688204**



Le Repas du CCAS aura lieu le Samedi 20 octobre 2018

A midi

Au Restaurant « L'Aubergine »

A Ty Croas

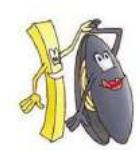
LA MARTYRE



MOULES-FRITES

13 octobre 2018.

Salle Polyvalente



Le Centre de Loisirs De La Martyre sera fermé du 22 décembre au 1^{er} janvier inclus



REUNION INTERASSOCIATIONS

Du Tréhou

Jeudi 18 octobre

A 20 heures -Salle du Centre Bourg

Réunion Inter associations
Du Plateau de Ploudiry
Vendredi 23 novembre
Salle de Tréflévenez



Traditionnelle vente de Sapins de Noël

par l'APE

Fin novembre...



EPIPHANIE

L'APE vous proposera courant décembre une commande de Galettes des rois pour l'Epiphanie.

VOEUX DU MAIRE

Le samedi 12 janvier 2019

A partir de 18 h 30

A la salle polyvalente



SOMMAIRE

- **Le mot du Maire** : page 05
- **Au fil des réunions du Conseil Municipal** : page 06
- **La commune en photos** : page 09
- **Souvenirs du passé...** : page 10
- **L'école de notre village** : page 11
- **Les associations au TREHOU** : page 15
- **Communiqués municipaux** : page 26
- **Histoires, Rubriques & Informations** : page 34
- **annonces** : page 42
- **Jeux pour grands et petits** : page 43

Octobre 2018

Le mot du maire

Bonjour à tous,

La rentrée s'est bien déroulée pour nos élèves. L'école maintient ses 4 classes grâce à aux 84 élèves.

L'équipe enseignante entretient un bon dialogue avec la municipalité et le personnel communal. Je tiens encore une fois à saluer cette collaboration.

Le commerce est pour l'instant fermé, mais j'ai un bon espoir de trouver la solution d'ici la fin de l'année.

Pour la population, sa sauvegarde est nécessaire et importante à plusieurs niveaux :

- Maintien d'une activité
- Lieu de lien social
- Attractivité de la commune
- Pour nos finances (commune cautionnaire des loyers en cas d'inoccupation)

Pour qu'un commerce survive en milieu rural, il faut chacun s'investisse à son niveau.

L'enfouissement des réseaux Route de Runveguen se poursuit, les luminaires seront ensuite remplacés pour passer en LED dans tout le bourg.

Dans une démarche écologique Zéro phyto, le cimetière sera ensemencé étant donné que nous ne pouvons plus traiter les mauvaises herbes. Un fleurissement naturel entre les concessions va être étudié. La visite d'un architecte du Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement nous a donné des pistes pour nous engager dans cette démarche.

Nos finances nous permettent d'autofinancer des dépenses d'investissement. Le conseil municipal se prononcera pour définir les projets et les priorités en 2019.

Soyons solidaires, c'est ensemble que nous réussirons !

Salud deoc'h holl,

Passet mat devezh an distro-skol evit ar skolidi. Dalc'het hon eus 4 klass gant 85 bugel etre tout. Labourat mat a ra ar skolaerien gant an ti-kêr hag implijidi ar gumun. Mersi braz a lâran d'an dud da vezañ gouest da labourat asambles.

A-benn kaout un hent ekologel (pal zerophyto), ne reomp ket ken gant produioù lazhan plantou

Sac'het eo ar gonvers evit poent, met meus spi da gaout un diskoulm a-raok fin ar bloaz. A-bouez eo dec'hel ar gonvers evit meur a abeg :

- . kaout buhez er vouc'h
- . Liamm sosial
- . Brud-mat ar barrez
- . Arc'hantiñ ar gumun

Evid dont a-benn da zec'hel ur goñvers war ar maez eo ret da tout d'an dud poaniañ asambles.

O kendalc'h emañ labour douara ar rouedoù ru Runveguen, da c'houde 'vo chañjet gouloù ar vouc'h. gant LED. A-benn kaout un hent ekologel (pal zerophyto), ne reomp ket ken gant produioù lazhan plantou e-barzh ar bered. Neuze e vo hadet strouaj ha fleur er bered. Vizitadenn un arkitekt dac'h kuzul Architecture, Urbanisme et environnement zo bet un digarez mat evit kaout sikour war an dra-mañ. Stad hom moneiz a bermeto demp programi dispignoù evit arc'hantiñ projedoù 'zo e 2019. D'henn ober en em vodo, a raio kuzul kêr.

Klaskomp en em rentañ sikour an eil d'egile, mod-se e teuim a-benn !

Le Maire
Joël CANN

Au fil des réunions du Conseil Municipal

(Le compte rendu intégral peut être consulté en mairie)

Conseil Municipal du jeudi 23 août 2018
Secrétaire : Jacques BARON

Convention SDEF - Enfouissement des réseaux Route de Runveguen
réf : 26-2018

Effacement des réseaux BT, EP et CE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques Rue de Runveguen.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune du Tréhou afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau basse tension : 39 500 € HT
- Eclairage Public : 25 500 € HT
- Réseau communications électroniques : 7 800 € HT

Soit un total de 72 800 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 45 500 €

- Financement de la commune :

Réseau basse tension : 0 € HT

Eclairage Public : 19 500 € HT RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (il n'y a pas de TVA pour la commune).

Réseau communications électroniques : 9 360 € TTC

Soit au total une participation de 28 860 €.

Les travaux ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est donc calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

Les travaux sur le réseau de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a donc lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (9 pour, 1 contre)

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE Rue de Runveguen,
 - ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 28 860 €,
 - ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF, et ses éventuels avenants.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 0)

Cession de chemin communal à Gurudoc

réf : 27-2018

Un projet de construction/agrandissement de hangar agricole est en cours à Gurudoc. Un chemin communal longe le bâtiment existant. Ce dernier ne dessert que les terres du pétitionnaire du permis. Une parcelle appartenant à une autre personne était desservie par ce chemin, or, elle va être vendue à l'exploitant (« petit bois »). Dans ce cas, le chemin n'a plus aucun intérêt à rester communal. Il faut prendre une délibération décidant de la désaffection et du déclassement du domaine public du chemin communal situé après l'exploitation agricole.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de céder au particulier le chemin communal au prix du m² agricole (0.48€)
 - d'autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à cette régularisation.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

POINT FINANCES

POINT FINA
réf : 28-2018

Notre trésorerie a de nouveau retrouvé un seuil satisfaisant : 142 000€ au 16/08/2018. Pour mémoire, en 2015, nous avions à peine 20 000€. Nous avons aussi fait le choix d'arrêter les dépenses lourdes et les projets d'investissement conformément aux préconisations de Mr MENIL. Nous avons plusieurs dépenses prévues en investissement qui n'ont pas été facturées encore (travaux de voirie, solde d'effacement de réseaux SDEF, etc).

PROJETS 2018		DEPENSES
WC publics FAITS		4 600
site internet		3 500
VOIRIE	PATA FAITS	8 700
	aires de dégagement	6 600
FRAIS ETUDE PLACE MARECHAL FERRAND		2 850
CAVES URNES		1 200
portes salle polyvalente		3 000
conformité élec		2 200
enfouissement réseaux Rte de Runveguen		23 400
remplacement lampes LED EP		27 000
barrières bois route de Sizun		
engazonnement du cimetière		
ravalement mairie		devis SIPP en attente
lasure des bardages mairie + local cartons + salle bourg		
TOTAL		83 050
		73 650

Il reste certaines choses à chiffrer, nous n'aurons pas forcément recours à l'emprunt pour effectuer ces travaux. Il y aura des arbitrages à faire comme pour la place du bourg par exemple.

Joël CANN : « Si nous voulons faire des travaux subventionnés, c'est maintenant. Il faut rendre le bourg plus attractif. Après, faire une plus grosse opération incluant les routes donc au-delà des murets, serait plus judicieux ».

Paul PITON : « Il faut plutôt s'investir sur un projet de lotissement ».

Jacques BARON : « Je trouve dommage qu'on ne fasse rien alors que l'on a réussi à remonter la barre financièrement ».

Stéphane AUVRET : « Les projets ne sont pas réalisés. Au départ, l'aménagement du bourg était prévu, puis le projet de lotissement a été aussi mis de côté ».

Arnaud CANN : « Il faut trouver un juste milieu. D'abord la route de Runveguen et l'effacement de réseaux, puis la place, la voirie. La mairie est à remettre en état extérieurement déjà. »

D'autres projets verront le jour, comme des travaux d'entretien courant.

Philippe PERROT : « Pour le bourg, il y a déjà eu une étude réalisée, ce n'est pas nécessaire d'en refaire une autre ».

L'éclairage public au lotissement La Croix Neuve est peut-être à réaliser (3 points). Un chiffrage sera demandé au SDEF, il faut s'attendre à une dépense de 10 000€ environ.

Concernant le cimetière, après l'engazonnement, il faudra prévoir un entretien régulier (dépenses à prévoir).

Certaines entrées de champs seront à supprimer afin de faciliter le curage des fossés. Un chiffrage sera demandé au SIPP.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif - En Jeux d'enfance
réf : 29-2018

Le conseil municipal du TREHOU prend acte de la création de la SCIC En Jeux d'Enfance en date du 29 novembre 2017, constituée à l'effet de recevoir, par acte juridique de transfert partiel d'actifs, les actifs relatifs à l'activité Petite Enfance gérée et portée jusqu'à présent par l'Association Don Bosco, et ce à compter du 1er juillet 2018.

Le cadre juridique de l'acte de transfert partiel prévoit que la SCIC dédiée est subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, obligations écrites, engagements écrits, conventions quelconques pouvant exister à cet égard. Les contrats et conventions attachés initialement à l'activité transmise sont transférés à la société bénéficiaire sans qu'il y ait lieu d'obtenir l'accord préalable du cocontractant.

En conséquence, la convention initialement conclue en date du 24 janvier 2012 entre la ville du TREHOU et l'association Don Bosco, gestionnaire du RPAM intercommunal est transférée juridiquement au bénéfice de la SCIC En Jeux d'Enfance et se poursuit selon les mêmes modalités initiales.

Le conseil municipal de la ville du TREHOU décide d'actualiser l'identité de la nouvelle structure bénéficiaire par un avenant à la convention dont il est fait référence.

Les élus adoptent à l'unanimité cette décision.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Commerce: Joël est toujours en contact avec une personne intéressée par une reprise. Une rencontre doit avoir lieu à la CCPLD le 05/09/2018.

La commune en photos

Cérémonie du 16 août



Les membres du Club de loisirs de la Mignonne en association avec le GRPP se sont envolés pour partager de bons moments lors d'un voyage en Bulgarie à Sveti Vlas sur les bords de la Mer Noire du 11 au 18 septembre dernier.



Souvenirs du passé...

2018

IL EST PASSE PAR LA LE TOUR DE FRANCE ...

1940

CE JEUNE COUREUR CYCLISTE DE SIZUN ARRIVE AU BOURG DU TREHOU (4,900) SES COPAINS HABILLES A LA DERNIERE MODE LE FELICITENT.
LA JEUNE TREHOUSIENNE QU'IL AIMAIS A PRIS LA PHOTO ET ILS SE SONT MARIÉS . C'EST BEAU LE VÉLO ,NON ?



L'école de notre village

Sortie au château de Kerjean



Le vendredi 8 juin, les élèves de CP/CE1 ont passé la journée au Château de Kerjean.

Cette sortie faisait suite à tout un travail mené en classe autour du thème des châteaux. Au programme de la journée, un atelier créatif au cours duquel chaque élève a pu créer son propre blason après avoir appris de nombreuses choses sur la signification des couleurs ou des symboles utilisés, et une visite guidée du château qui leur a permis de mieux comprendre la vie dans un château à la Renaissance.

Les élèves sont revenus au Tréhou enchantés par leur journée de découverte.

La fin de l'année scolaire 2017/2018 en photos.



Remise d'un livre sur les fables de la Fontaine aux CM2 par Nathalie Lallement

De la part du ministère de l'éducation nationale.

Les CM2 ont reçu de la part de Paul Piton un dictionnaire (financé par L'APE, la bibliothèque et la mairie).



La mairie et le lycée de l'Elorn ont établi un partenariat lors de la précédente année scolaire.

Des élèves du lycée de l'Elorn ont fabriqué un banc bibliothèque pour la classe de Laurie ABIVEN.

Lors de la remise du banc bibliothèque fin juin par Monsieur Sanquer, professeur au lycée de l'Elorn, les enfants ont pu poser des questions et surtout comprendre comment le banc a été fabriqué.



LA RENTREE SCOLAIRE



Les enfants ont repris le chemin de l'école le lundi 3 septembre. A part quelques pleurs dans la classe des petites sections, la rentrée s'est bien passée.

Pour le moment, l'école accueille 84 élèves. Quelques élèves de petite section feront leur rentrée un peu plus tard dans l'année.

L'équipe enseignante est la même que l'année dernière. Cette année, c'est Madame LALLEMANT qui a pris le poste de directrice de l'école.

Les associations au TREHOU



Association LEOR DIGOR

Bibliothèque municipale

Venez découvrir la bibliothèque route de Runveguen et les diverses activités qu'elle propose !

Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, nous vous proposons de venir découvrir **gratuitement** la bibliothèque et ses nombreux services **de septembre à décembre**. N'hésitez pas, passez nous voir le **mercredi de 17h à 19h** ou le **samedi de 10h à 12h**.

Pour rappel la participation aux activités est gratuite et ne nécessite pas d'adhésion à la bibliothèque. De plus vous pouvez venir consulter les livres et même rester un moment pour en lire ou discuter sans prendre d'adhésion. La bibliothèque doit devenir un lieu de rencontre.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Anne propose une Animation ambiance Halloween pour Enfants

« Même pas peur ! »



L'ATELIER « A nos aiguilles » aura lieu de 13h45 à 16h30 les :

- ❖ Vendredi 26 octobre
- ❖ Vendredi 23 novembre



A bientôt à la bibliothèque, le Bureau



ARZ MEIN GLAS EXPO 2018



Cette année encore, Arz Mein Glas a reçu
les félicitations des invités présents.



Paule Grall, artiste et professeur de l'association « Pol'Art » s'adressant aux enfants de 5 à 9 ans, a rejoint notre équipe d'artiste autodidacte pour cette 11^{ème} exposition.

Les exposants sont Bernard Cann, Bruno Levielle, Jacqueline Marc, Marie-Josée Philip, Françoise Corre, Hélène Pochon, Hélène Liziard, Germaine Abyli, Magali Boulès-Billon, Bernard Meyran et les enfants de Pol 'Art.

Merci à tous.

Tréhou Mein Glas.

ARZ MEIN GLAS - Au tableau...



Initiation à la peinture proposé cette année par



*Marie-Jo
Philip et
Jacqueline
Marc durant
l'exposition
Arz Mein
Glas.*

Poursuite des travaux à Ty-Ruz



*Début de pose de la partie charpente Kanndi.
Elévation de la Croix Celtique.
De gros efforts en perspective... MEIN GLAS.*



Poursuite des travaux à Ty-Ruz suite...

En complément d'informations :

Les travaux de la maison buandière et de la croix celtique se poursuivent.



Les bénévoles sur le site de Ty-Ruz fournissent de gros efforts depuis plusieurs années pour amener les projets à terme.

Il faut préserver et sauver notre patrimoine.

L'association est désormais à la recherche d'ardoises de la montagne pour reconstituer une couverture semblable à l'originale.

Si vous souhaitez nous aider, nous sommes prêts à recevoir vos dons, qui seront les bienvenus (à l'ordre du Tréhou Mein Glas crédités au CMB de Sizun).

Ces dons donnent droit à une réduction d'impôts.

Merci pour votre soutien.

Tréhou Mein Glas.

TENNIS DE TABLE

Une nouvelle section de l'Amicale laïque du Plateau : le tennis de table.

Entrainement (8 tables et robot):

Salle Polyvalente du Tréhou.

Pour les 7/13 ans : tous les mardis à partir de 17h30 (débutants et confirmés sur deux groupes). Licence 25€ (première séance d'essai)

Pour les ados et adultes : les mercredis soir à partir de 19h
Licence 45€ en loisir.

Prêt de raquette pour commencer.

Compétition UFOLEP possible le vendredi soir



Hubert Hollecou

Saison 2018 - 2019

Nous vous proposons différentes activités



BADMINTON

ENFANTS - ADOS

Activité en attente d'un candidat bénévole responsable du suivi des inscriptions



CHORALE

Ouverte à tous

le mardi 20 h - 22 h

Responsable : Marie-Pierre 06 45 88 26 05

Encadrement : Véronique Rousseau Chef de choeur rémunéré

Lieu : Salle communale St Pierre Ploudiry



DANSE

2 niveaux, le vendredi

Petites (5-7 ans) 18 h - 18 h 45

Grandes (8 ans et +) 18 h 45 - 19 h 45

Responsable : Carole Loire 06 76 40 74 07

Animatrice : Cécile Menger 06 75 16 24 32

Lieu : Maison du plateau La Martyre



ROLLER

ROLLER

le samedi 9 h 45 - 11 h

HOCKEY

le samedi 11 h - 12 h

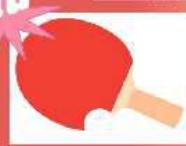
Responsables : Benjamin 06 21 62 47 06

Axel 07 83 22 34 55

Clarence 06 95 88 11 58

Lieu : salle omnisports Ploudiry

Nouveau



TENNIS de TABLE

JEUNES

le jeudi 17 h 30 - 19 h

ADULTES

le mercredi 19 h - 21 h 30

Responsable : Stéphane Auvret 06 75 07 61 71

Animateur : Hubert Hollecou 02 98 21 30 37

Lieu : salle polyvalente Le Tréhou

VOLLEY

Loisir adultes mixte sans championnat

le mercredi 20 h 30 - 22 h 30

Responsable : André 02 98 25 10 33

Lieu : salle omnisports Ploudiry

courriel : alpp@laposte.net



Pol'art.

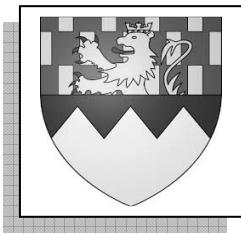
Dessin

Paule Grall propose des cours pour les enfants à partir de 6 ans le mercredi de 14h00 à 15h15.

Contact :

06.74.72.64.35





Comité de Jumelage

C'est sous un soleil généreux que nous avons été accueillis, non moins chaleureusement, par nos amis de Cressia.

Après une journée de libations, nous avons parcouru le territoire franc-comtois pour visiter le Jardin Botanique de la Teyssonnière, le monastère historique de Brou à Bourg-en-Bresse. Une petite croisière sur le Doubs, bien que très asséché, nous a mené au fameux Saut du Doubs, et nous a permis de prendre le frais dans les sous-bois.

Au Col de la Faucille, pour cause d'orage, le téléphérique ne nous a pas permis de monter au point de vue sur le Mont-blanc, mais plusieurs téméraires se sont adonnés aux descentes vertigineuses en luge d'été.

La descente sur Saint-Claude, bien connue pour ses Maîtres Pipiers, fut également l'occasion de mesurer la dextérité de Jean-Pierre, notre chauffeur, pour négocier à la perfection les très nombreux virages de montagne.

Les pique-niques quotidiens et les soirées festives resteront bien sûr en mémoire, et c'est avec grand plaisir que nous avons pu vous faire goûter aux spécialités jurassiennes, les fromages Comté et Morbier et le vin blanc du Jura, offert par nos amis montagnards.

Une semaine de retrouvailles très chargée, qui aura passée très vite aussi, des au-revoir émouvants comme à chaque fois, et la promesse de nous retrouver au Tréhou dans deux ans, à l'occasion du Quarantième anniversaire du Jumelage entre nos deux communes.

Le Comité de Jumelage.





Les p'tits loups



Les animations ont repris le 12 septembre aux p'tits loups du Tréhou.

Cette année, il y aura en plus des animations de Paule GRALL des séances de bb signes animées par Céline Marrec-Lamy.

Paule GRALL interviendra tous les mardis matin à partir du mois d'octobre.

Les séances de bb signes auront lieu le premier lundi de chaque mois.

Il reste des places si des assistantes maternelles sont intéressées.

Contact : Carole LOIRE 02.98.68.86.73.



C'est la rentrée aussi pour les verts de l'ASST.

Les séniors ont retrouvé le chemin des terrains depuis déjà fin juillet, afin de se remettre en forme pour la reprise de la saison. 3 équipes seront encore présentées cette saison.

Changement de cap pour l'équipe A qui a été rétrogradée à l'échelon inférieur en fin de saison dernière. Elle part dans l'inconnu avec un effectif senior qui s'est rajeuni pendant l'été. La moyenne d'âge de l'équipe flirte avec les 20 ans !!!!! Championnat atypique puisque pour la première fois nous allons rencontrer des équipes comme Lopérec, St Nic, Camaret, Pont de Buis, Châteaulin, Telgruc.....

Les équipes B et C s'étant maintenues évolueront respectivement en D3 et D4.

L'école de foot a aussi fait sa rentrée depuis début septembre. Effet coupe du monde ou pas, les classes sont pleines !!! Et qui sait, les nouveaux Kylian Mbappé ou Hugo Lloris viendront peut être de l'ASST.

Merci à l'entreprise Miorcec qui a équipé toute l'équipe d'éducateurs de l'ASST de vestes. Ils auront fière allure aux bords des différents terrains de foot de la région.

Bonne saison à tous

Allez les verts !!!!!



CLUB DE LOISIRS DE LA MIGNONNE

Au cours de ces derniers mois les activités du club de loisirs ont été nombreuses. Nous portons à votre connaissance celles qui se sont déroulées de mai à septembre inclus.

- Le lundi 14 mai, visite d'Océanopolis avec les membres de La Martyre et St Eloy. Nous avons pu visiter, accompagnés d'un guide les trois pavillons (polaire, tempéré et tropical), un repas a été servi.
- Le jeudi 21 juin, nous sommes allés au club de la Martyre pour y passer un après-midi constitué de jeux, de marche, à l'issue desquels un goûter a été servi.
- Le 23 août, nous avons participé à la fête de l'amitié du secteur haut Elorn qui s'est déroulée à Saint Sauveur. Après le repas, divers jeux ont été proposés ainsi que des marches.
- Le lundi 3 septembre le jeu « Le savez-vous ? » s'est déroulé au Tréhou organisé par Raymond Porpé et Annie Gramouillé. Nous remercions les membres du club pour leur aide apportée au déroulement du jeu.
- Le jeudi 6 septembre, nous avons reçu le Club de la Martyre pour un après-midi convivial composé de jeux, marche et goûter.
- Le lundi 10 septembre en compagnie du club de la Martyre, nous nous sommes rendus à Saint Caradec dans les Côtes d'Armor pour assister au spectacle « Marie Guerzaille ». Une famille d'agriculteurs ayant transformé un hangar en salle de spectacle organise régulièrement des spectacles plus hilarants les uns que les autres. Nous avons passé une excellente journée avec déjeuner à la ferme.
- Du 11 au 18 septembre, nous sommes allés en Bulgarie en compagnie des membres de randonnée du GRPP. Excellent séjour.
- Lundi 8 octobre : participation de 4 membres du club au jeu départemental « le Savez-vous » qui s'est déroulé à Pont-Croix.

Les membres du Club



Une nouvelle année et de beaux projets

A peine les vacances terminées et nous revoilà en action pour nos petites têtes blondes afin d'aider les enseignants à monter de beaux projets, et des idées ils en ont !!!!
Lors de notre assemblée générale nous avons élu un nouveau bureau car notre président de l'année passée, Damien Raoul, a déménagé. Nous le remercions pour son œuvre au sein de l'APE.

Le nouveau bureau se compose ainsi : présidente → Emmanuelle Charbonnier
secrétaire → Cathy Auffrays
trésorière → Emma Milin

Pour cette année nous avons déjà des dates et actions à vous annoncer alors à vos agendas !!

13 octobre → Moules frites

fin novembre → vente de sapins de Noël (livraison autour du 7 décembre)

courant décembre → commande galette des rois (livraison en janvier)

18 janvier → bal des enfants (reconduit après le succès de l'an passé)

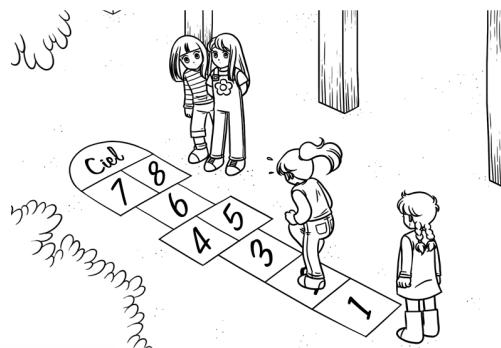
19 mai → kermesse

Pour les ventes et repas des bulletins de réservation seront à disposition à chaque fois à la mairie et il y a une boîte à lettre APE sous l'avancée bois devant la mairie. Alors n'hésitez pas.

Par ailleurs nous sommes joignables par mail : ape
ou par téléphone 0663945744 ou 06 50 62 33 27

Nous sommes un petit groupe donc si vous voulez vous joindre à nous n'hésitez pas. Il n'y a pas d'obligation et plus nous sommes nombreux plus nous aurons de nouvelles idées. C'est aussi une bonne idée pour rencontrer de nouvelles personnes.

A très bientôt...





Communiqués municipaux

MEMENTO

Maire :

Monsieur Joël CANN, **Maire**
Urbanisme – CCAS
En semaine sur Rendez-vous
Permanence : le mercredi matin de 10h00 à 12h00

Adjoints:

Monsieur Paul PITON, **1er adjoint**
Voirie - Bâtiment
Permanence : sur rendez-vous

Monsieur Jacques BARON, **2ème adjoint**
Agriculture – Environnement – Eau – Chemins de Randonnée
Permanence : sur rendez-vous

Monsieur Stéphane AUVRET, **3ème adjoint**
Affaires scolaires - Jeunesse
Permanence : sur rendez-vous

Mairie :

Ouverte au public : de 9h à 12h du lundi au vendredi
Tél : 02 98 68 82 04
Fax : 02 98 24 13 16
E mail : secretariat@mairie-letrehou.fr

info : il est possible de prendre rendez-vous avec la secrétaire en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

Ecole :

Tél : 02 98 68 82 22
E mail : ec.0290944U@ac-rennes.fr

ETAT CIVIL

Naissance(s)

Baptiste CANN, né le 21 septembre 2018 - Quillevennec



Mariage(s)

Madame Pauline CORCUFF et Monsieur GAZET Laurent – 9 juin 2018

Madame Hélène GERVEZ et Monsieur LANSONNEUR Olivier – 21 juillet 2018

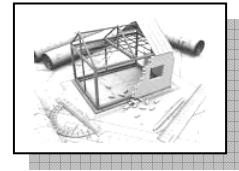
Madame HAZELART Kim et Monsieur CHEMINOT Yohan – 22 septembre 2018



URBANISME

DECLARATION DE TRAVAUX

BERTAUX Benjamin – Rte de la Martyre – ravalement et remplacement de porte de garage



KEROAS Jean-Marie – Rte du Moulin du Pont – Abris de jardin

OUVRARD BRETON Thomas – Rte d'Irvillac – Agrandissement fenêtre de toit

CALVEZ Raphaël – Lot La Clé des Champs – Changement porte de garage

LE GUILLOU Yann – Liorzou – Réfection de toiture et bardage carré de cheminée

NYUIADZI Nathalie – Lot La Clé des Champs – Clôture rigide sur s/bassement béton

BLOUET Michèle – Tréveur – Abris de jardin, pose de claustras et d'un portillon

PICHON Virginie – Lespinou – Changement de fenêtres et d'une porte d'entrée

PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS

LEON Jacqueline – Gurudoc – hangar agricole

INFORMATIONS PRATIQUES

Note : les informations pratiques sont réparties sur une année entre les trois éditons de l'écho mise à part les résultats d'analyse de l'eau qui sont actualisés, dans la mesure du possible, à chaque parution.

Analvse d'eau

Prélèvement du 24 août 2018 à la mairie de Le Tréhou

Chlore libre : 0.01 mg/LC12

Chlore total : 0.01 mg/LC12

pH : 8.2 unité pH

Nitrates : (en NO₃) : 18 mg/L

Nitrites : (en NO₂) : < 0.01 mg/l

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La collecte des déchets sur le pays de Landerneau-Daoulas

La Communauté des communes de Landerneau-Daoulas (CCPLD) a en charge la gestion des déchets ménagers sur son territoire. Le ramassage des déchets se fait en 2 fois : une collecte des ordures ménagères (poubelle à couvercle vert) tous les 15 jours et alternativement une collecte des recyclables (poubelle à couvercle jaune) tous les 15 jours.

La ventes de bacs et de composteurs est assurée par le service environnement à la zone de St Ernel à Landerneau, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Tél : 02 98 21 34 49

Messagerie : environnement.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Site internet : www.pays-landerneau-daoulas.fr

Prix des bacs de ramassage :

Volume	Prix
120 litres (1 à 2 personnes)	10 €
240 litres (3 à 4 personnes)	15 €
500 litres (5 personnes et plus)	20 €

Prix des composteurs individuel :

Volume	Prix
300 litres (jardin < 500 m ²)	20 €
240 litres (500 m ² < jardin < 1000 m ²)	25 €
500 litres (jardin > 1000 m ²)	30 €

NB : ne pas mettre de verre dans les bacs, déposer le verre aux éco-points.

Les plannings de ramassage des bacs verts et jaunes sont disponibles en mairie.

Echo

Tous les articles pour l'écho seront à déposer en Mairie sur support papier, clé USB, ou par e-mail par les associations, les commerçants/artisans, les particuliers avant **le 15 décembre prochain** impérativement pour faciliter le travail de la commission et du secrétariat.

Merci d'avance.

Les horaires de tonte des pelouses

Il est utile de rappeler les limitations liées à la réglementation sur les bruits du voisinage.

Les Travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'engins à moteur thermique ou électrique ne peuvent être réalisés que :

Les jours ouvrables de 8 h30 à 12 h00 et de 14 h30 à 19 h30

Les samedis du 9 h00 à 12 h00 et de 15 h00 à 19 h00

Les dimanches et jours fériés de 10 h00 à 12 h00



« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »

Les déjections canines,

effectuées sur la voie publique et non ramassées par le maître de l'animal,

sont verbalisables
d'une contravention de 2^{ème} classe*
soit :

un timbre amende de 35 €.

*article R48-1/3 alinéa Code Pénal



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

A V I S A U X É L E C T E U R S

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Si la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et son décret d'application n° 2018-350 du 14 mai 2018 modifient les modalités d'inscription sur les listes électorales, ces textes n'entreront en vigueur que le 1^{er} janvier 2019. Ils ne s'appliquent donc pas aux demandes d'inscription déposées en 2018.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les demandes d'inscription déposées en 2018 et validées par la commission administrative permettront aux personnes concernées de voter à compter du 11 mars 2019, notamment pour l'élection des représentants au Parlement européen qui se déroulera le 26 mai 2019.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne résidant en France peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue de l'élection des représentants au Parlement européen et d'éventuelles élections municipales partielles.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur éventuel rattachement à un nouveau bureau de vote à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Le tableau des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision au titre de l'année 2018 sera déposé le 10 janvier 2019 au secrétariat de chaque mairie et affiché aux lieux accoutumés pendant dix jours. Il demeurera, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance compétent dans le ressort du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2019 inclus. A partir du 21 janvier 2019, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit fournir la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;
- L'attaché avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Août 2018

TRÈS HAUT DÉBIT

Le déploiement du programme Bretagne Très Haut Débit poursuit son cours sur le territoire de la Communauté de communes. Initié par la région Bretagne, les quatre répartements et les intercommunalités bretonnes, ce programme est mis en œuvre par Mégalis Bretagne. Le projet Bretagne Très Haut Débit a pour ambition de desservir en Très Haut Débit (THD) sur fibre optique 100% des foyers bretons. Les travaux ont commencé cet été sur le secteur de Landerneau et le début de la commercialisation est attendu pour le second semestre 2019.

Ce déploiement s'établit en trois phases (**2014-2018, 2019-2023, 2024-2030**). Dans le pays de Landerneau-Daoulas, après une première phase d'études indispensables d'environ 14 000 lignes du territoire, les premières installations visibles des armoires seront réalisées dans le courant du second semestre 2018 sur les plaques de **Landerneau (Saint-Divy, La Forest-Landerneau, Pencran, Landerneau, et une partie des communes de Plouédern, Dirinon et St Thonan) et Hanvec/Saint-Eloy**, définies comme prioritaires dans un souci d'équilibre entre territoires ruraux et plus urbains.

Au total 14 185 prises vont être construites pour couvrir les foyers, entreprises et services publics de ces plaques de Landerneau et d'Hanvec/St Eloy, soit une trentaine de milliers d'habitants (sur les plus de 49 000 que compte le Pays de Landerneau Daoulas). La Communauté de communes participera à hauteur de **6,3 millions d'euros** (à raison de 445 euros par prise). Les premières connexions pourront ainsi s'établir dans le courant du second semestre 2019 sur ce premier secteur.

Parallèlement, **le travail sur la phase 2 du déploiement** (nord de Loperhet, Plouédern, une partie de La Roche-Maurice et Ploudiry) a également démarré. Mégalis Bretagne envisage de lancer la troisième phase en parallèle de cette seconde phase afin de réduire le délai de fibrage du territoire breton.

Consulter les périmètres de déploiement de la fibre optique : www.megalisbretagne.org

ENVIRONNEMENT

Mieux gérer vos déchets verts

Compostage, broyage et réductions de vos tontes : faites le plein d'astuces pour réduire vos déchets verts dans les petites vidéos réalisées par le Symeed29 et mises en ligne sur la chaîne Youtube CC pays de Landerneau-Daoulas.

VIE SOCIALE

Programme des cafés des aidants du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)

Devenir aidant : la question peut se poser pour chacun d'entre nous à un moment de notre vie. Pour accompagner un proche malade, en situation de handicap ou du fait de son âge. Ces temps d'échange mensuels autour d'un café visent à mieux appréhender ce rôle de l'aidant et les questions qui se posent à lui.

Animés par des professionnels, ces cafés ouverts à tous et gratuits se déclinent chaque premier jeudi du mois à la Cimenterie, zone de Saint Ernel à Landerneau autour d'une thématique précise.



Plus d'informations : clic@ccpld.bzh, 02 98 85 99 08



Pour contacter la Communauté de communes :

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas

59, rue de Brest - BP 849 - 29208
Landerneau cedex - Tel. 02 98 21 37 67
accueil@ccpld.bzh - www.pays-landerneau-daoulas.fr

Jeudi 8 novembre 2018

Aider par amour et/ou par devoir ?

Jeudi 6 décembre 2018

Mon entourage ne comprend pas mon engagement.



Cette année, le GMB (Groupe Mammalogique Breton) fête ses 30 ans. A l'occasion de cet anniversaire, durant les quinze premiers jours de septembre ont eu lieu les journées d'action pour les mammifères (JAM). C'est dans ce cadre que j'ai proposé à la mairie 3 actions en faveur des chauves-souris.

La première action consistait à poser un abri à chauve-souris sur un des murs de l'école. Ce nichoir a été réalisé lors d'un stage que j'ai fait au GMB, qui a assuré le financement des matériaux. Il s'agit d'un modèle expérimental qui sera suivi dans le temps afin de déterminer les conditions idéales d'accueil des chiroptères. Ce type de nichoir pourra être très utile dans des zones dépourvues de gîtes ou pour les besoins en agriculture dans le cadre de la lutte intégrée.

Au Tréhou, où ces animaux se portent plutôt bien, il n'aura pas d'incidence sur leur population mais aura un rôle pédagogique indéniable.

Pour celles et ceux qui voudraient construire un gîte à chauves-souris, je les invite à consulter les documents téléchargeables dans la médiathèque du site internet du GMB.

La deuxième action, en accord avec la mairie et l'équipe enseignante a été de proposer une demi-journée d'animation à l'école autour des chauves-souris. Avec Catherine Caroff, salariée de l'association, nous avons, dès la fin d'année scolaire 2017-2018 rencontré l'équipe pédagogique pour leur fournir des documents ainsi que des idées d'animations sur le thème des chiroptères (autre nom des chauves-souris). Puis à la rentrée de cette année, nous les avons rencontrés à nouveau et ils nous ont présenté ce qu'ils voulaient faire avec leurs élèves.

Le vendredi 14 septembre, les plus grands ont alors étudié un document et assisté à un exposé, je devais intervenir pour répondre aux questions qu'ils avaient préparées. Les plus petits ont découvert un diaporama sous forme d'énigme, mon rôle s'est limité à aider les instituteurs dans leur présentation et à répondre aux interrogations.

Au dire des instituteurs et de certains parents, le retour des élèves semble très positif et nombre d'entre eux sont venus le soir avec leur famille pour notre troisième action.

La troisième action fut justement cette soirée d'information et de découverte des chauves-souris au Tréhou. Comme l'année dernière, après un diaporama sur la biologie et l'écologie de ces petits mammifères, nous nous sommes dirigés vers l'église pour écouter et espérer voir des chauves-souris. Une soixantaine de personnes étaient présentes à ce rendez-vous et ils n'ont pas été déçus ! Les chauves-souris ont répondu massivement et c'est un véritable balai aérien auquel nous avons assisté!! Des pipistrelles par dizaines virevoltaient autour de l'église, dans les rues, près des lampadaires et certains chanceux ont même pu entendre un grand rhinolophe avec la fameuse « batbox » (appareil transformant les ultrasons des chauves-souris en sons audibles).

Merci à l'équipe municipale pour nous avoir facilité toutes ces actions ainsi qu'aux enseignants pour leur implication, et enfin merci à celles et ceux qui se sont déplacés le soir. Nous vous invitons à rejoindre le GMB, chacun peut faire sa part à sa mesure pour vivre en harmonie avec notre environnement.

Florian Barths

Chauves-souris.



Dans le cadre des 30 ans du GMB (groupe mammalogique breton), une animation sur les chauves-souris a eu lieu vendredi 14 septembre.

Le GMB propose régulièrement des animations pédagogiques dans les écoles ou sur les communes.

La pose de nichoir (à l'école du Tréhou) est une des animations proposées par le GMB.

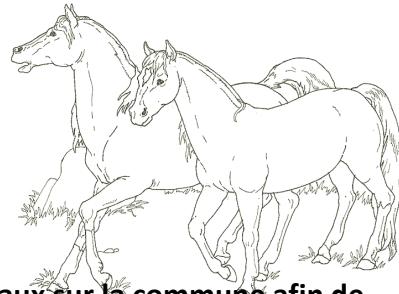
Vendredi soir, devant de nombreuses personnes, Mr BARTH et Mme CAROFF ont expliqué la vie des chauves-souris : leur squelette, leur lieu de vie, leur alimentation et surtout comment les protéger.

9 espèces sur 22 recensées vivent sur le bourg du Tréhou.

Pour finir la soirée, une visite du bourg a permis d'observer les chauves-souris et d'entendre leur cris à l'aide d'appareils à ultra-sons.



Propriétaires de Chevaux



La Mairie souhaite répertorier les propriétaires de chevaux sur la commune afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'animaux signalés en divagation notamment.

Une fiche de renseignements ou une copie de la fiche d'identification de l'équidé avec le numéro de la puce électronique, une photo et un descriptif de reconnaissance permettra une plus grande réactivité pour identifier le propriétaire de l'animal

Merci de prendre contact avec la mairie.

Nous vous invitons à déclarer en mairie vos chiens de 1^{ère} et 2^{ème} Catégories.



Chien de la 1^{ère} Catégorie

(Arrêté du 27 avril 1999, Journal Officiel du 30 avril 1999)



Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de la première catégorie doit procéder à la déclaration de son animal à la mairie sous peine d'une contravention de la quatrième classe (750 euros).

Pour cela, il convient de présenter aux services de la mairie les documents suivants :

- la carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage) ;
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- un certificat vétérinaire de stérilisation du chien (depuis le 6 janvier 2000) ;
- une attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.

A tout moment, le récépissé de déclaration ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité doivent pouvoir être présentés aux forces de l'ordre sous peine d'une amende de la troisième classe (450 euros).

Le défaut d'identification, d'assurance responsabilité, de vaccination antirabique, sont, chacun, punis d'une amende de la troisième classe (450 euros).

Chien de la 2^{ème} Catégorie

(Arrêté du 27 avril 1999, Journal Officiel du 30 avril 1999)

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien de la deuxième catégorie doit procéder à la déclaration de son animal à la mairie sous peine d'une contravention de la quatrième classe (750 €).

Pour cela, il convient de présenter aux services de la mairie les documents suivants :

- la carte d'identification du chien (comportant le numéro de tatouage) ;
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité ;
- une attestation d'assurance garantissant de la responsabilité civile du propriétaire.

Il est conseillé aux propriétaires et détenteurs de chiens de la deuxième catégorie de produire tout document de nature à prouver l'inscription à un livre d'origine, lorsque le chien dont ils sont propriétaires ou détenteurs a bénéficié d'une telle inscription.

A tout moment, le récépissé de déclaration ainsi que l'attestation d'assurance et le certificat de vaccination antirabique en cours de validité doivent pouvoir être présentés aux forces de l'ordre sous peine d'une amende de la troisième classe (450 €).

Le défaut d'identification, d'assurance responsabilité, de vaccination antirabique, sont, chacun, punis d'une amende de la troisième classe (450 €).

Histoires, Rubriques & Informations



Informations destinées aux propriétaires d'arbres proches des lignes électriques

L'élagage : une action indispensable

Les branches d'un arbre situé à proximité d'une ligne électrique sous tension peuvent devenir dangereuses dès qu'elles approchent à moins d'un mètre ! Elles peuvent provoquer des coupures de courant, la rupture de câbles ou entraîner des accidents corporels graves.

Il est donc nécessaire d'élaguer ou faire élaguer la végétation située à proximité des lignes électriques

Qui est responsable ?

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain

En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain où sont implantés des arbres, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés, fossés)

Dans ce cas 2 possibilités s'offrent à moi. : Confier mon élagage à une entreprise spécialisée ou effectuer moi-même l'élagage.

Des plaquettes d'information sur le sujet sont à disposition à la mairie pour expliquer dans les 2 cas les démarches à suivre.

Le saviez-vous ? : Lorsque des branches ou la chute d'un arbre occasionnent des dégâts sur les lignes électriques situées sur le domaine public, ERDF facture le montant de la réparation. Celui-ci est en moyenne de 6 000 €. En cas de manque d'entretien votre assureur pourrait refuser de garantir les dommages causés.

L'élagage est à la charge d'ERDF.

Lorsque le réseau électrique (branchement exclu) est sur votre propriété, ERDF réalise l'élagage de la végétation située à proximité de la ligne pour assurer en permanence le respect des distances de sécurité.

Au préalable chaque propriétaire ou occupant est directement informé par l'élagueur, prestataire d'ERDF, de son intervention.

Le Bon Conseil : Élaguer régulièrement votre végétation

Une fois l'élagage de la végétation effectué, ERDF recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

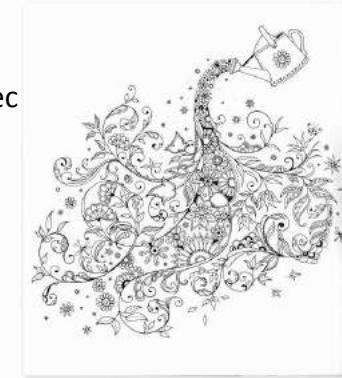
CONCOURS MAISONS FLEURIES –COMMUNE DE LE TREHOU – 2018

TALUS / BORDURES DE ROUTE

- Madame et Monsieur NEDELEC Solange et Alain – Leur Ar Menez
- Madame et Monsieur LEON Nathalie et Cyril - Botquignon
- Madame et Monsieur SANQUER Jacqueline et Laurent - Kéropartz

JEUNES JARDINS

- Madame SALIOU Clarisse – 18 Route de la Martyre
- Madame et Monsieur CANN Nathalie et Arnaud - Quillevennec
- Madame et Monsieur BAILLEUL Anthony - Nabonnes



EXPLOITATIONS AGRICOLES

- EARL DU MENVEN - Kerrom
- EARL DU VALLON - Kerrom

JARDINS CONFIRMES

- Madame CLOAREC Chantal - Reunguen
- Madame GALLON Sylvie et Monsieur JEZEGOU André - Guerneles
- Madame et Monsieur ABARNOU André et Danièle – 2 Route d'Irvillac

FAÇADES

- Madame et Monsieur LE GUILLOU Yann et Lucie - Liorzou
- Madame et Monsieur TOMASINI Christiane et Guy – 3/5 Route du Moulin du Pont
- Madame BOZA Marie Françoise – Moulin de La Boissière

MAISONS AVEC JARDIN TRES VISIBLE

- Madame et Monsieur CAROF Lucienne et Roger – 13 Route d'Irvillac
- Madame Brigitte PITON - Kerbrunn
- Madame et Monsieur DONVAL Monique et Gabriel

JARDIN POTAGER

- Madame et Monsieur DIVERES Lucienne et Pierre DIVERES
- Madame et Monsieur GENDRON Yvonne et Yves

JARDIN ORIGINAL

- Madame et Monsieur TANGUY Bernadette et Philippe – 11 Route d'Irvillac
- Madame et Monsieur PORPE Michèle et Raymond – 1 Route de Runveguen

TERRES ARBORES

- Madame PEPINO Chantal et Monsieur GAULTHIER Pascal – Kergonan
- Madame et Monsieur CARRE Jean et Marie Aline – Coat Menec Izella

INSCRITS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame et Monsieur BAILLEUL Anthony
Madame et Monsieur CANN Arnaud et Nathalie



La commission environnement remercie les administrés qui entretiennent les abords communaux attenants à leur propriété.

LES SERVICES DE LA GENDARMERIE



Ma gendarmerie en ligne !

7j/7 et 24h/24

Les hyperliens :

* Les particuliers : hyperlien :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Nos-conseils2/Pour-les-particuliers/Me-protéger-auquotidien>

* Les professionnels : hyperlien :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Nos-conseils2/Pour-les-professionnels>

* Les usagers de la route : hyperlien :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Nos-conseils2/Pour-les-particuliers/Me-protéger-au-quotidien/Mon-véhicule>

* La gendarmerie départementale du Finistère :
hyperlien : compte Facebook du groupement de
gendarmerie départementale du
Finistère :<https://fr-fr.facebook.com/Gendarmerie-du-Finistère-1593456594234829/>

Si vous le souhaitez, vous pouvez également partager la page Facebook de votre Mairie avec celle du Groupement de Gendarmerie Départementale du Finistère.



RETRouver UN VÉLO VOLÉ ?

C'est plus simple avec...
un vélo marqué !

Avec le marquage **BICYCODE®**, un numéro unique est gravé sur le vélo. Il figure également dans un registre national, associé aux coordonnées du propriétaire.

C'est une véritable immatriculation.

Policiers et gendarmes ont accès au registre national de marquage des vélos. Ils peuvent contacter leurs propriétaires quand c'est nécessaire.

Plus d'information sur
interieur.gouv.fr et fubicy.org
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)
Liste des opérateurs de marquage de vélo sur
bicycode.org





Afin de combattre efficacement la délinquance liée aux véhicules, un plan national de lutte contre les vols et les trafics de véhicules et de pièces détachées a été lancé par le ministre de l'Intérieur en octobre 2014. Les conseils de cette page font partie de ce plan.

Je suis vigilant, j'applique ces conseils au quotidien !

Prévenir les risques de vols

- En quittant ma voiture, je vérifie que les portes sont bien fermées. A l'arrêt, je ferme systématiquement mon véhicule à clé et je ne baisse pas les vitres.
- À l'arrêt, je ne laisse pas le moteur tourner, même si je m'absente pour une course rapide.
- Je ne laisse pas les clés sur le contact, même dans un lieu fermé (garage, cour, jardin).
- J'équipe ma voiture d'un système antivol électrique (anti-démarrage, alarme) ou bien mécanique (par exemple, une canne antivol). De nuit, j'évite de garer ma voiture dans les secteurs non éclairés.
- Je ne laisse jamais les papiers dans ma voiture : certificat d'immatriculation (carte grise), permis de conduire.
- Face au vol à la roulotte (vol en l'absence du conducteur)
 - j'appose sur les vitres les autocollants fournis avec l'alarme
 - je ne laisse aucun objet tentant qui puisse être vu de l'extérieur
 - je ne cache pas d'objet sous un siège, l'astuce est connue des voleurs
 - je conserve sur moi mes papiers, chéquiers, double de clefs, objets de valeur, je ne les laisse pas dans mon véhicule.
- Face au car-jacking (détournement de voiture en présence du conducteur)
 - je suis vigilant en cas d'accrochage suspect (lorsque les circonstances ne se prêtent pas à un accident).
 - je ne tente pas de résister à tout prix à l'agresseur.
- Face au vol à la portière (vol d'objets en présence du conducteur, par la vitre ou la portière)
 - en ville, je roule toujours portes fermées et vitres closes.
 - je cache mes objets de valeurs et place mes sacs, sacoches et vestes dans le coffre fermé.
 - je ne résiste pas en cas d'agression.

Dans tous les cas, j'alerte immédiatement la police ou la gendarmerie.

Lutter contre les pratiques malhonnêtes

Des particuliers, des bandes organisées ou certains professionnels cherchent à écouler auprès du public des accessoires provenant de vols et de trafics.

Pour lutter contre ce phénomène, chacun peut agir !

- Je me méfie des pièces vendues à un prix nettement inférieur au prix du marché ; les acheter m'expose à des poursuites pénales, au titre du recel.
- Je privilégie un vendeur situé en France, ce qui garantit, en cas de litige, d'escroquerie ou d'abus de confiance, des voies de recours en justice et des investigations plus faciles.
- Je demande au vendeur des garanties sur l'origine des pièces ou sur l'origine de la voiture (demande de facture ou de certificat d'immatriculation de la voiture).
- Sur les sites de petites annonces sur Internet, je me méfie d'un vendeur qui propose un trop grand nombre de pièces détachées ; cela peut indiquer un risque de trafic.
- Je suis vigilant vis-à-vis des pièces dont le numéro a été effacé, limé ou modifié, ainsi que des pièces dont l'étiquette d'identification a été retirée, arrachée, coupée ou falsifiée.
- Avant d'acheter une voiture, je demande les deux jeux de clé et vérifie leur fonctionnement.
- Je m'assure avant l'achat que le véhicule n'est pas gagé (certificat de non-gage disponible auprès de la préfecture).
- Si je vends ma voiture :
 - je ne donne pas rendez-vous aux acheteurs potentiels à l'endroit où je la gare habituellement : cela empêche tout repérage préparatoire à un vol ;
 - si l'acheteur règle par chèque ou par chèque de banque, je me rends au guichet de ma banque pour l'encaisser en présence de l'acheteur : cela évite d'être victime d'une escroquerie.

Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. Le recel est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende (article 321-1 du code pénal).

Réagir face à un vol

1. Je suis victime d'un vol, je facilite l'action des forces de l'ordre.

AVANT

Je garde une photocopie des documents concernant mon véhicule à mon domicile afin de permettre aux forces de l'ordre de renseigner rapidement le fichier national des véhicules volés.

APRÈS

- Lorsque je constate le vol de mon véhicule ou le vol d'accessoires, j'en informe rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche. Je dépose plainte dès que possible.
- Si je retrouve le véhicule volé ou si j'identifie des pièces détachées dérobées, je contacte immédiatement la police ou la gendarmerie et ne tente rien par moi-même pour récupérer ce qui m'appartient.

2. Je suis victime ou témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, j'appelle le 17.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte en ligne. Ce service vous permet de remplir vous-même les éléments relatifs à votre identité, aux faits et au préjudice matériel subi. C'est également vous qui fixez le jour et l'heure de la finalisation de la plainte sur place (au commissariat ou à la brigade de gendarmerie).

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



C'EST LA RENTREE !

Les cours de gym reprendront le lundi 10 septembre 2018 à La Maison du Plateau. Ils s'adressent à tout public (enfants, adultes (hommes, femmes) et seniors), La cotisation annuelle est de: 50 euros/enfant et 80 euros/adulte avec possibilité d'assister à plusieurs cours par semaine
Vous êtes tous les bienvenus. Garder la forme c'est important!

LUNDI	13h30 à 14h30 14h30 à 15h30 19h45 à 20h45	Gym modérée Gym entretien Multigym cardio
MERCREDI	13h30 à 14h15 14h15 à 15h00 19h15 à 20h15	Enfants de 7 à 11 ans Enfants de 4 à 6 ans Gym tonique
JEUDI	9H15 à 10H15 19h15 à 20h15	Gym santé Pilates

Contact: energymlamartyre@gmail.com ; Tel: 0783234224



RANDONNEES
PEDESTRES



43^{ème} saison 2018-2019

Calendrier des activités Septembre à Décembre 2018

DIMANCHE			
Date	Heure	Lieu	Point de rendez-vous
14/10/18	14 h	Kernoues	Bourg
28/10/18	14 h	Tréflévénez	Randonnée A.G à 16h
11/11/18	14 h	Landerneau	Parking de Kergreis
25/11/18	14h	Irvillac	Parking route du Tréhou
09/11/18	14h	Pencran	Bourg
JEUDI			
		Lieu	Point de rendez-vous
18/10/18	14 h	Logonna Daoulas	Bourg
15/11/18	14 h	Le Drennec	Bourg
29/11/18	14 h	St Thégonnec	Parking Bas Bourg
13/11/18	14 h	St Thonan	Bourg
MARDI			
Date		Lieu	Point de rendez-vous
09/10/18	14 h	St Divy	Bourg
06/11/18	14 h	Commanda	Bourg
20/11/18	14 h	Plougastel	Parking Leclerc à 13h45
04/12/18	14 h	Dirinon	Bourg
	14h	Landerneau	Parking de la petite Palud



*Le Groupe des Randonneurs du Plateau de Ploudiry devant les ruines de la Chapelle St Jean à l'Île de Batz,
lors de la sortie de fin de saison le 24 juin 2018*

Communauté chrétienne du Plateau de Ploudiry.

Planning des messes et célébrations. 4^{ème} trimestre 2018

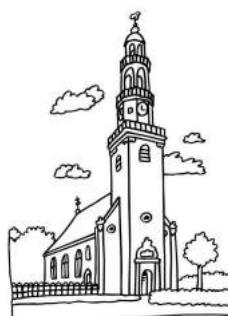
Dates	Ploudiry	La Martyre	Loc-Eguiner	Le Tréhou	Tréflévénez
14 octobre				10h30	
21 octobre			10h30		
28 octobre					10h30
1 ^{er} novembre Toussaint	15h Célébration pour les défunts	10h30 Messe	15h Célébration pour les défunts	15h Célébration pour les défunts	15h Messe pour les défunts
4 novembre	10h30				
11 novembre					10h30 Anciens combattants
18 novembre			10h30 Anciens Combattants		
25 novembre				10h30	
2 décembre		10h30			
9 décembre	10h30				
16 décembre				10h30	
23 décembre			10h30		
24 décembre		19h Veillée de Noël			
25 décembre					10h30 Noël
30 décembre	10h30				
7 janvier 19				10h30	
14 janvier			10h30		

L'Echo du Plateau, le feuillet mensuel de notre communauté chrétienne, est disponible dans toutes les églises du Plateau. Vous y trouverez des renseignements pratiques.

Les permanences sont assurées le samedi matin de 10h30 à 11h30 à la maison paroissiale de Ploudiry 2a rue de l'Enclos. Tél : 02 98 25 12 43

Les horaires des messes de notre communauté chrétienne peuvent être consultés sur le site du diocèse de Quimper : <http://diocese-quimper.fr> (Paroisse Notre Dame de tout remède en pays de Landerneau/communauté chrétienne locale du plateau de Ploudiry)

Vous y trouverez également sur la feuille "Informations Paroissiales" quelques indications qui vous aideront à prendre les contacts utiles pour une célébration chrétienne à l'église : baptême, mariage, funérailles.



Annonces

Journée Mondiale Paralysie Cérébrale

Dans le cadre de la Journée Mondiale de la Paralysie Cérébrale, l'association « PC IMC 29 – La Paralysie Cérébrale en Finistère » va organiser, le vendredi 12 octobre 2018 au Centre Henri Queffelec de GOUESNOU, une conférence-débat sur le thème « Bien-être avec une Paralysie Cérébrale ». Contact/Inscription gratuite : tél 06 21 29 18 89 - secretaire.asso.pcimc29@gmail.com
www.facebook.com/pcimc29/

Bernard KERDRAON

Secrétaire

Association PC IMC 29 - La Paralysie Cérébrale en

Finistère

[Facebook](#)

[Twitter](#)

06 52 87 01 59



14
Dimanche
DIRINON
SALLE POLYVALENTE
OCTOBRE
2018



Fête
DES
POTIRONS

13H30
Entrée gratuite

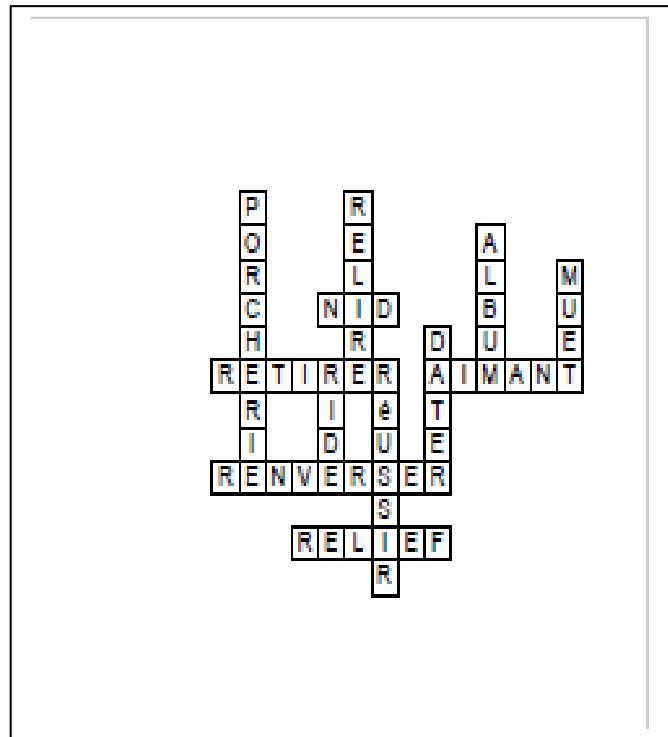


25^{ème} Edition

En partenariat avec la mairie de Dirinon

Jeux pour grands et petits

Solution des jeux de l'écho du mois de mai 2018



Solutions :								
8 7 6 1 2 9 5 4 3	9 7 6 5 2 1 3 8 4							
5 1 3 6 7 4 8 9 2	5 3 1 8 4 6 2 9 7							
9 2 4 3 5 8 1 7 6	8 2 4 9 7 3 1 6 5							
2 9 7 8 4 6 3 5 1	4 6 2 3 1 8 7 5 9							
4 3 5 2 1 7 6 8 9	3 8 9 7 5 2 4 1 6							
1 6 8 9 3 5 4 2 7	1 5 7 4 6 9 8 3 2							
7 5 2 4 6 3 9 1 8	7 9 5 1 8 4 6 2 3							
6 8 1 5 9 2 7 3 4	6 1 3 2 9 7 5 4 8							
3 4 9 7 8 1 2 6 5	2 4 8 6 3 5 9 7 1							

www.e-sudoku.fr - n° 16783 - Niveau Facile

www.e-sudoku.fr - n° 16215 - Niveau Facile

9 2 7 4 3 8 1 5 6	1 3 8 9 7 6 5 2 4
6 5 4 2 9 1 7 3 8	5 7 9 4 2 8 3 6 1
1 8 3 5 7 6 4 9 2	2 4 6 3 1 5 9 8 7
8 9 5 3 1 4 2 6 7	3 5 4 1 9 2 6 7 8
7 1 2 6 8 5 9 4 3	9 6 2 7 8 4 1 3 5
3 4 6 7 2 9 8 1 5	8 1 7 5 6 3 2 4 9
4 7 8 9 6 3 5 2 1	7 2 5 8 3 1 4 9 6
2 3 9 1 5 7 6 8 4	6 9 1 2 4 7 8 5 3
5 6 1 8 4 2 3 7 9	4 8 3 6 5 9 7 1 2

www.e-sudoku.fr - n° 12462 - Niveau Facile

www.e-sudoku.fr - n° 12371 - Niveau Facile

MOTS FLECHES



SOUVENIRS DU JURA - ETE 2018...

